



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 22 juin 2021

18 h 00

Salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Achille Bastarache, maire suppléant**
- Mariette Cormier, conseillère**
- Jean-Noël LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Emilie Doiron Gaudet, directrice générale et greffière**
- Rémi LeBlanc, directeur des travaux publics**
- Dre Josette Vautour, propriétaire projet boulevard Irving**
- Raymond Poirier, Club Rotary**

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

21-118 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'ordre du jour soit adopté avec modification :

Ajout :

8.a. Fête du Canada

ADOPTÉE

3. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Achat - parcelle de terrain pour nouvelle rue publique - demande du propriétaire

La directrice générale fait part que le conseil précédent avait accepté de verser la somme de 4 000\$ pour l'achat de la parcelle de terrain afin de créer une rue publique pour le lotissement Dr. Josette Vautour C.P. Inc. Elle indique que la municipalité est présentement en négociation avec Mireille Servant et Taylen Busch, propriétaires de la parcelle de terrain et qu'ils demandent d'ajouter à l'entente que la Ville de Bouctouche asphalté la rue jusqu'à l'entrée de leur maison, et ce, avant qu'il y ait trois maisons dans le lotissement, aussi ils demandent à la municipalité de planter des arbres et construire un ponceau à l'arrière de leur propriété ainsi que payer leurs frais légaux d'un montant d'environ 9 000\$.

Le conseil discute de ces demandes et adopte les résolutions suivantes :

21-119 : OSCAR LEBLANC / ACHILLE BASTARACHE

que la Ville de Bouctouche ne paie pas les frais légaux à Mireille Servant et Taylen Busch, propriétaires de la parcelle de terrain.

ADOPTÉE

21-120 : ACHILLE BASTARACHE / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on accepte de placer la 1^{ère} couche d'asphalte en 2022 jusqu'à l'entrée de la maison à Mireille Servant et Taylen Busch et la 2^e couche d'asphalte en 2023, et ce, seulement si le projet de lotissement se réalise.

ADOPTÉE

21-121 : MARIETTE CORMIER / OSCAR LEBLANC

que l'on accepte de planter des arbres à l'arrière de la propriété à Mireille Servant et Taylen Busch.

ADOPTÉE

21-122 : MARIETTE CORMIER / OSCAR LEBLANC

que l'on installe un 2^e ponceau à l'arrière de la propriété à Mireille Servant et Taylen Busch.

ADOPTÉE

5. **Lotissement Dr. Josette Vautour C.P. Inc. - côté sud du boulevard Irving**

La directrice générale fait part que quelques mois passés, Dre Josette Vautour a fait une demande à la Ville de Bouctouche pour placer du « crushed sandstone » sur la coupe transversale de la rue au lieu du « crushed stone » comme il est recommandé dans la trousse de développement de la municipalité. Elle souligne que le conseil précédent a accepté sa demande.

Dre Josette Vautour fait part aux nouveaux membres du conseil qu'elle appartient une parcelle de terre d'environ 23 acres sur le boulevard Irving mais n'appartient pas le droit de passage. Elle ajoute que son lotissement de huit lots est unique et demande au nouveau conseil de maintenir la décision de l'ancien conseil.

Le maire fait part de ses préoccupations sur la décision de ne pas brancher les huit lots aux systèmes d'eau et d'égouts de la municipalité et demande au conseil de prendre une décision sur la rue ce soir.

Le conseiller Oscar LeBlanc propose de maintenir la résolution de l'ancien conseil municipal du 16 mars 2021 de permettre de placer du « crushed sandstone » au lieu du « crushed stone » sur la coupe transversale de la rue.

Il n'y a pas d'appuyeur à cette proposition. La proposition est donc annulée.

Le maire suppléant Achille Bastarache propose le suivant :

21-123 : ACHILLE BASTARACHE / MARIETTE CORMIER

que le conseil abroge la résolution adoptée le 16 mars 2021 et adopte ce qui suit :

que l'on demande à Dre Josette Vautour de placer du « crushed stone » sur la coupe transversale de la rue tel que recommandé dans la trousse de développement de la Ville de Bouctouche.

Vote sur la proposition :

Pour : Achille Bastarache
Mariette Cormier
Jean-Noël LeBlanc

Contre : Oscar LeBlanc

ADOPTÉE

6. Parc Rotary

Le maire indique qu'il a rencontré les membres du Club Rotary mercredi dernier et qu'ils ont discuté du projet commencé au parc Rotary et de l'entente qui avait été signée entre la Ville de Bouctouche et le Club Rotary. Le maire demande au représentant du Club Rotary, Raymond Poirier, de prendre la parole.

Le représentant du Club Rotary, Raymond Poirier, fait part que l'entente signée en 2004 avec la Ville de Bouctouche stipulait que la parc Rotary demeure un parc nature.

Le maire souligne que les membres du Club Rotary demandent d'enlever les nouveaux ajouts qui ont été installés au parc Rotary, sauf l'enseigne des lettres de BOUCTOUCHE qui peut rester là.

21-124 : JEAN-NOËL LEBLANC / ACHILLE BASTARACHE

que l'on fasse enlever la butte de terre, la piste ovale et que l'on déménage l'enseigne des lettres de BOUCTOUCHE au quai de Bouctouche.

ADOPTÉE

7. Bistro du Marché - samedi 3 juillet

21-125 : ACHILLE BASTARACHE / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on fasse l'achat de dix billets au montant de cinquante dollars (50\$) chacun pour assister au Bistro du Marché des fermiers de Bouctouche le samedi 3 juillet prochain.

ADOPTÉE

8. Gazebo - Place Châtellerault

Le maire suppléant indique que le gazebo Place Châtellerault a besoin d'être peinturé et réparé un peu. Le conseil choisit de mettre la couleur brune du Marché des fermiers.

21-126 : ACHILLE BASTARACHE / MARIETTE CORMIER

que l'on fasse une petite rénovation au gazebo Place Châtellerault pour un montant d'environ deux mille dollars (2 000\$).

ADOPTÉE

a. Fête du Canada

Le maire souligne que le directeur des loisirs et des immeubles Luc Cormier a eu une discussion avec Matt Sanipass de la Réserve de Bouctouche et que Monsieur Sanipass ne pense pas que c'est un manque de respect envers la communauté autochtone de faire des activités le 1^{er} juillet prochain. Monsieur Sanipass a accepté de venir chanter un chant autochtone lors de la levée du drapeau le 1^{er} juillet à l'hôtel de ville. La Ville de Bouctouche va inviter les gens à observer une minute de silence en mémoire des 215 enfants découverts récemment dans l'Ouest canadien.

9. Levée de la réunion

21-127 : ACHILLE BASTARACHE

pour la levée de la réunion à 19h18.

ADOPTÉE